

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 9 juin 2014 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et Mme Marilyne Rodrique-Trudel, conseillère siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE : M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1

Mme Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

16 personnes assistent à la séance.

2014-06-176

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire. Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par voix exprimées (5-0), que l'assemblée soit ouverte. Il est 19 heures 30.

2014-06-177

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et unanimement résolu par voix exprimées (5-0), que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Ajouts :

- Prise d'informations relatives à un éventuel achat d'un chapiteau
- Achat d'une camionnette
- Demande PIIA (2) – 241-243, rue Principale – Construction d'un bâtiment accessoire
- Demande PIIA (6) – 61, rue Des Tilleuls – Construction d'un bâtiment accessoire
- Ami-Bus : Financement d'achats d'autobus

Adopté

2014-06-178

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2014

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par voix exprimées (5-0), que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014.

Adopté

2014-06-179

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le maire dépose la correspondance officielle reçue au cours du dernier mois :

9 juin 2014 – Le CLD de La Haute-Yamaska nous informe d'un appel de projets pour le pacte rural, qui se termine le 3 octobre 2014.

ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / JURIDIQUE / COUR MUNICIPALE

2014-06-180 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement 435-2006, la directrice générale a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de mai 2014.

2014-06-181 APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et unanimement résolu par voix exprimées (5-0), que le Conseil approuve la liste en date du 29 mai 2014 des chèques émis depuis la dernière assemblée du conseil, numéros C1400168 à C1400235 et L1400017 à L1400025, au montant total de 12 163,62 \$.

Adopté

2014-06-182 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par voix exprimées (5-0),

- que le Conseil approuve les comptes à payer en date du 30 mai 2014 au montant total de 249 459,76 \$;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Adopté

2014-06-183 DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER COMPARATIF – 1^{ER} SEMESTRE

Attendu que selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer les états financiers comparatifs du 1er semestre au plus tard lors de la séance ordinaire tenue au mois de mai;

Attendu que par la résolution 2014-05-160, le conseil a autorisé le report du dépôt des états financiers comparatifs du 1er semestre;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et unanimement résolu par voix exprimées (5-0), que le Conseil accepte le dépôt et prend connaissance de l'état financier comparatif au 30 avril 2014 déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

État comparatif au 30 avril 2014						
4 premiers mois de 2014 et son comparatif			Réalizations projetées 2014 (12 mois) et son comparatif			
Réalisations au 30 avril 2013 (\$)	Réalisations au 30 avril 2014 (\$)	Variations au 30 avril	Budget 2014 (\$)	Réalisations projetées 2014 (\$)	Variations projetées (12 mois)	
RECETTES						
Taxes sur la valeur foncière	1 803 581	1 821 345	17 764	1 817 027	1 828 027	11 000
Taxes sur une autre base	263 374	264 941	1 567	263 717	245 347	(18 370)
Paiement tenant lieu de taxes	0	0	0	28 950	28 950	0
Autres revenus sources locales	69 555	60 168	(9 387)	153 506	159 991	6 485
Transferts	2 436	33 897	31 461	86 249	86 249	0
Total des revenus	2 138 946	2 180 351	41 405	2 349 449	2 348 564	(885)
DÉPENSES						
Administration générale	151 330	132 957	(18 373)	471 222	524 186	52 964
Sécurité publique	47 757	56 173	8 416	382 901	383 004	103
Réseau routier	177 103	155 151	(21 952)	457 318	488 373	31 055
Hygiène du milieu	126 377	156 497	30 120	285 713	285 613	(100)
Santé et bien-être	140	0	(140)	1 946	1 946	0
Aménagement urbanisme dévelop.	24 202	10 412	(13 790)	89 668	63 183	(26 485)
Loisirs et culture	67 051	60 388	(6 663)	220 414	233 243	12 829
Frais de financement	9 518	8 902	(616)	20 477	20 477	0
Remboursement en capital	12 400	45 000	32 600	92 482	92 482	0
Activités d'investissement	58 889	49 436	(9 453)	327 308	1 980 785	1 653 477
Total des dépenses	674 767	674 916	149	2 349 449	4 073 292	1 723 843
Affectations Surplus	n/d	n/d	n/d	0	1 679 728	1 679 728
Affectations Réserves financières	n/d	n/d	n/d	0	45 000	45 000
Surplus (déficit) de l'exercice	1 464 179	1 505 435	41 256	0	0	0

Adopté

2014-06-184

ADOPTION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu unanimement par voix exprimées (5-0) :

- que le Conseil accepte les transferts budgétaires requis afin d'assurer la concordance du budget 2014 aux réalisations projetées 2014 tel qu'apparaissant à l'état financier comparatif au 30 avril 2014 déposé lors de cette même assemblée dans la résolution précédente;

Adopté

2014-06-185

MANDAT À GILBERT GRONDIN, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil mandate monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, pour la pose de repères et/ou baguettes de bois sur la limite d'une section de terrain limitrophe au lot 3 556 264, pour un montant de 800 \$ plus les frais de 18 \$ par repère de fer posé, plus taxes.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

En vue de la présentation au conseil pour adoption de la prochaine résolution, monsieur le conseiller Claude Lussier quitte la salle du conseil, il est 19 h 40.

2014-06-186

MANDAT À ME NANCY BRODEUR, NOTAIRE – LOTS 5 307 325 ET 5 307 326

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (5-0) :

- que le Conseil ratifie le mandat donné à Me Nancy Brodeur, notaire, afin de rédiger les contrats notariés relatifs à l'acquisition par la municipalité des terrains portant les numéros de lots 5307325 et 5307326 du cadastre du Québec, conformément à la promesse d'achat/promesse de vendre datée du 24 mai 2013 survenue entre madame Isabelle Duhamel et la municipalité;
- que le Conseil prend connaissance et ratifie l'entente de prolongation de délai survenue le 2 juin 2014 entre madame Isabelle Duhamel et la municipalité représentée par monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- que le Conseil prend connaissance et se montre satisfait de l'évaluation environnementale effectuée par LCL Environnement sur une partie des terrains faisant l'objet de la présente acquisition, suite à un mandat donné par le CPE Rayons de Soleil de Roxton Pond inc. à la demande du Ministère de la famille;
- que le Conseil prend connaissance et approuve l'acte d'achat des terrains portant les numéros de lots 5307325 et 5307326 du cadastre du Québec, conformément à la promesse d'achat/promesse de vendre datée du 24 mai 2013 survenue entre madame Isabelle Duhamel et la municipalité;
- que le Conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents d'acquisition desdits terrains;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les paiements.

Adopté

Monsieur le conseiller Claude Lussier réintègre la salle du conseil, il est 19 h 43.

2014-06-187

PRISE D'INFORMATIONS RELATIVES À UN ÉVENTUEL ACHAT D'UN CHAPITEAU

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil mandate madame la conseillère Johanne Fehlmann et monsieur le maire Paul Sarrazin pour prendre des informations sur des chapiteaux à vendre, entre autres le chapiteau usagé annoncé à 2 100 \$, et acquérir un chapiteau usagé ou neuf pour la municipalité, s'il s'avère à leur satisfaction, pour un montant approximatif de 4 000 \$ plus taxes.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE – INCENDIE – PREMIERS RÉPONDANTS

2014-06-188

ADOPTION – RÈGLEMENT 530-2014 CONCERNANT LES INTERVENTIONS DU SERVICE MUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE, AINSI QUE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens qu'un règlement concernant la prévention des incendies soit adopté;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la session du 2 décembre 2013;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que ce conseil adopte le règlement 530-2014 concernant les interventions du service municipal de sécurité incendie, ainsi que la prévention des incendies.

Adopté

2014-06-189

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE ET LA FORMATION DE MADAME FRANCINE NÉRON À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (5-0),

- que le Conseil ratifie l'embauche de Madame Francine Néron à titre de premier répondant;
- que le Conseil autorise la formation de Madame Néron auprès de la firme Réanimation Sauve-Vie.

Adopté

2014-06-190

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 531-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2009 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EN MODIFIER LE TITRE AINSI QUE REMPLACER L'ARTICLE 19.2

Avis de motion est déposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier à l'effet que ce conseil adoptera lors d'une prochaine rencontre, un règlement amendant le règlement numéro 473-2009 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, tel qu'amendé, afin d'en modifier le titre ainsi que remplacer l'article 19.2.

TRAVAUX PUBLICS / CHEMINS – ROUTES / BÂTIMENTS – TERRAINS

2014-06-191

CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN LANCTÔT ET RECTIFICATION DANS LE COURS D'EAU FERNAND-TAYLOR

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Attendu qu'un ponceau municipal, sous l'infrastructure routière à l'intersection du chemin Lanctôt et du 1er rang Est, démontre des signes de détérioration;

Attendu que le changement de ce ponceau est nécessaire avant de procéder au pavage du chemin Lanctôt au cours des mois de juin et juillet;

Attendu que quelques empierrements sont nécessaires pour prévenir l'érosion dans le cours d'eau Fernand-Taylor longeant le chemin Lanctôt;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu unanimement par voix exprimées (5-0) :

Que, le conseil autorise la location de la pelle (160) de Pousse Vert Danny Allard inc. à 115 \$ de l'heure et son semi-remorque à 100 \$ de l'heure, taux horaires incluant les opérateurs, pour le remplacement d'un ponceau municipal situé à l'intersection du chemin Lanctôt et du 1er rang Est et pour l'enrochement à quelques endroits dans le cours d'eau Fernand-Taylor au bord de la chaussée routière, plus les taxes applicables;

Que le montant estimé des travaux est de 5 000\$ taxes incluses;

Que ces travaux se réalisent dans la semaine du 9 juin 2014 et se poursuivent sans interruption jusqu'à leur réalisation complète;

Qu'advenant le cas où l'entrepreneur ne puisse débiter les travaux à compter du 11 juin 2014 ou ne puisse exécuter les travaux sans interruption, le conseil se réserve le droit de mettre fin en totalité ou en partie à ce contrat avec cet entrepreneur et ce, sans pénalité ni dédommagement d'aucune sorte payable à cet entrepreneur;

Qu'advenant insatisfaction du donneur d'ouvrage, la municipalité se réserve le droit de mettre fin sans condition à ce contrat.

Adopté

2014-06-192

RÉFECTION D'UN PONCEAU : COURS D'EAU BERNIER-VINCELETTE – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

Attendu que les travaux de réfection du ponceau sur le cours d'eau Bernier-Vincelette sont complétés et que la firme Experts-conseils Consumaj inc. recommande l'acceptation finale des travaux et le paiement des sommes restantes;

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil autorise :

- le paiement du décompte progressif numéro 2, à la firme Construction Choinière, Division Sintra inc., d'un montant de 2 769,93 \$ incluant les taxes et la retenue de 5% pour les travaux de réfection du ponceau sur le cours d'eau Bernier-Vincelette;
- la directrice générale et secrétaire-trésorière Francine Rivest à signer le décompte progressif numéro 2 pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-06-193

CLUB 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE – VALIDATION DES PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR L'ANNÉE 2014-2015

Soumis : Correspondance de M. Bruce Ditcham, président du Club 3 et 4 Roues de l'Estrie, à l'effet de valider les passages de véhicules hors route sur notre territoire.

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), de valider quatre passages de véhicules hors route sur notre territoire, soit :

- Rang Boileau (100 mètres sur la voie publique)
- Route Boileau (Cohabitation sur approximativement 1,5 kilomètre)
- 3^e Rang Ouest (entre le numéro 304 et le numéro 350, traverse directe)
- 1^{er} Rang Ouest (entre le numéro 130 et le numéro 250, 180 mètres sur la voie publique)

La route 137 Sud étant sous la juridiction du Ministère des Transports, demande devra leur être transmise afin d'obtenir l'autorisation de traverse pour cette route.

Adopté

2014-06-194

DISPOSITION DES BÂTIMENTS AU 104 RUE PRINCIPALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander un permis de démolition au nom de la municipalité et à mandater un entrepreneur pour procéder à la démolition des bâtiments et au transport des matériaux dans un site autorisé.

Adopté

2014-06-195

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu à la majorité des voix exprimées (3-2), que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel de soumission sur invitation pour une camionnette comportant entre autres les caractéristiques suivantes : style 1500, 8 cylindres, 4 roues motrices, cabine régulière, boîte longue, automatique.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Sylvain Roy, madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et monsieur le conseiller Claude Lussier.

Ont voté contre : Madame la conseillère Johanne Fehlmann et madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel.

Adopté

URBANISME / ENVIRONNEMENT / HYGIÈNE DU MILIEU

2014-06-196

RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

La directrice de l'urbanisme et des travaux publics fait rapport des permis émis durant le mois de mai 2014 soit :

Émission de permis	22
Agrandissement	1
Addition d'un bâtiment	2
Brûlage	3
Certificat d'autorisation Autre	1
Clôture et haies	1
Construction	1
Démolition	1
Rénovation	9
Installation septique	3

Pour un montant total de 138 500 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la directrice de l'urbanisme et des travaux publics en date du 30 mai 2014 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

Adopté

2014-06-197 FORMATION - EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil autorise Mme Geneviève Bessette, directrice de l'urbanisme et des travaux publics, à assister à la formation de 2 jours, intitulée Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, donnée gratuitement les 17 et 18 septembre 2014 par la MMQ à Sorel-Tracy, plus les frais de déplacement remboursables selon la politique en vigueur.

Adopté

2014-06-198 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La directrice de l'urbanisme et des travaux publics a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2014.

2014-06-199 DEMANDE PIIA (2) – 241-243, RUE PRINCIPALE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

Considérant que le projet de construction d'un bâtiment accessoire, sis au 241-243, rue Principale, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-05-026, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Luc Gouin du permis de construire d'un bâtiment accessoire, sis au 241-243, rue Principale.

Adopté

2014-06-200 **DEMANDE PIIA (6) – 61, RUE DES TILLEULS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

Considérant que le projet de construction d'un bâtiment accessoire, sis au 61, rue Des Tilleuls, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-05-027, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 6;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Patrick Laplante du permis de construire d'un bâtiment accessoire, sis au 61, rue Des Tilleuls.

Adopté

2014-06-201 **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – J.-C. OSTROWSKI LES SPÉCIALISTES DU DÉCOR, SUR UNE PARTIE DU LOT 3 555 671 – DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS NON-AGRICOLES**

Attendu qu'une demande a été déposée pour un usage commercial de type « Entrepreneur en aménagement paysager » en zone agricole sur une partie du lot 3 555 671;

Attendu que l'usage « Entrepreneur en aménagement paysager » est autorisé par le règlement de zonage 461-2008 dans la zone A-7 où s'opèrent les activités;

Attendu que les activités sont liées à la production de végétaux à même la propriété;

Attendu que l'ajout d'un espace commercial à l'intérieur de la résidence de la propriété est inférieur à 40 m.c. et n'excède pas 30 % de la superficie de la résidence unifamiliale tel que prescrit par l'article 114 du règlement de zonage 461-2008;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil supporte la demande pour l'usage commercial « Entrepreneur en aménagement paysager ».

Adopté

SERVICE COMMUNAUTAIRE / CULTURE / LOISIRS / COMMUNICATION

2014-06-202 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (5-0),

- que le Conseil ratifie l'engagement de Madame Annick Brunelle à titre d'animatrice pour une période de 9 semaines débutant le 16 juin jusqu'au 15 août 2014 sur une base de 40 heures par semaine;
- que le Conseil autorise en plus l'embauche d'un animateur et d'un assistant;
- que le salaire soit appliqué selon la structure salariale en vigueur pour le camp de jour.

Adopté

2014-06-203 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES CHEZ PHP CREATION INC

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil autorise l'achat d'une banque d'heures chez PHP Creation inc. au coût de 500 \$ plus taxes pour du support informatique pour le site Web de la Municipalité.

Adopté

2014-06-204 DEMANDE DE BENJAMIN DRAPEAU – FÊTE FAMILIALE – 19 JUILLET 2014 – PARC DES GÉNÉRATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil signifie par la présente à la Régie des alcools, des courses et des jeux qu'il n'a pas d'objection à la vente d'alcool lors de la tenue d'une fête familiale, avec consommation de boissons alcooliques, qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, le 19 juillet 2014.

L'organisateur de cette journée est monsieur Benjamin Drapeau, et c'est à lui que reviennent toutes les responsabilités lors de cet événement.

Adopté

2014-06-205 AMI-BUS : FINANCEMENT D'ACHATS D'AUTOBUS

Attendu que Ami-Bus a présenté aux municipalités participantes deux propositions de financement pour l'achat des autobus requises pour le maintien de son service;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Marilynne Rodrique-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que le Conseil fasse part à Ami-Bus de sa préférence pour la proposition 1, soit le financement par les municipalités participantes, pour les achats d'autobus.

Adopté

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIEL

2014-06-206

APPUI AU PROJET DE CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DE LA TOURBIÈRE DE ROXTON POND

Soumis : Correspondance de M. François Leduc, directeur général de la Fondation SÉTHY, demandant au conseil l'appui au projet de caractérisation générale de la tourbière de Roxton Pond

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu unanimement par voix exprimées (5-0) :

- que le Conseil accorde son appui au projet de caractérisation générale de la tourbière de Roxton Pond et ratifie l'envoi d'une lettre d'appui à cet effet fait précédemment par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- que le Conseil autorise un appui financier de 300 \$ à la Fondation SÉTHY pour ce projet;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement.

Adopté

2014-06-207

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Paul Sarrazin, maire, informe les citoyens, suite à une question posée lors de la dernière assemblée du conseil relativement à la disponibilité du transport collectif pour les étudiants vers le CEGEP de Granby, qu'un projet pilote va débiter à l'automne pour voyager les étudiants de Roxton Pond vers le CEGEP de Granby. Les responsables du transport collectif étudient actuellement la possibilité d'offrir également ce service aux étudiants de notre municipalité.

Q : Plusieurs questions sont posées relativement à l'achat de la camionnette : Le modèle retenu est-il pratique ? Deux véhicules sont-ils requis considérant que nous avons déjà une camionnette ? Y a-t-il des doutes quant à la capacité de la camionnette de tirer la charge requise ? Sera-t-il nécessaire de renforcer la suspension de la camionnette ? Le choix d'une camionnette usagée ne serait pas meilleur ?

Monsieur le maire répond : La camionnette sera utilisée lorsque requise avec la remorque basculante qui sera également achetée. Le Conseil et le personnel ont fait une réflexion approfondie préalablement à cette décision qui repose sur :

- l'utilisation quotidienne prévue de ce véhicule;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- les changements des besoins en voirie suite à la réfection en cours ou prochaine de nos principales routes;
- le Conseil va donner en sous-traitance les travaux les plus importants. Les travaux plus légers seront faits en régie;
- l'aspect pratique de ce choix : possibilité d'installer / enlever la remorque; possibilité d'installer une boîte à outils;
- le besoin d'un 2^{ème} véhicule, les employés utilisant actuellement régulièrement leur véhicule personnel;
- un 4 roues motrices va répondre à nos besoins lors de mauvaises conditions climatiques affectant certaines de nos routes, besoin auquel notre camionnette actuelle ne répond pas bien;
- le Conseil n'a pas de doute sur la capacité de charge de la camionnette : les caractéristiques du véhicule (8 cylindres, 4 roues motrices, ..) ont été choisies en conséquence;
- aucune des personnes consultées n'a émis le besoin de renforcer éventuellement la suspension de la camionnette;
- le Conseil a réfléchi à la possibilité d'acheter une camionnette usagée: ce que le Conseil recherche (boîte de 8 pieds, ...) est rare sur le marché de l'usagé.

Q : Plusieurs questions sont posées relativement à l'achat de la remorque basculante : La remorque est-elle déjà achetée ? Quelle est sa capacité de charge ?

Monsieur le maire répond : La remorque n'a pas encore été achetée, elle le sera sous peu. La capacité de charge de la remorque est de 3 000 kg.

Q : Plusieurs mentions sont faites relatives à l'entretien de notre réseau routier :

- absence de panneau indiquant les noms de rues au coin du développement Béland et de la rue Des Bouleaux;
- poteau croche sur le 1^{er} Rang Est peu avant la rue Lanctôt.

Monsieur le maire répond : Un suivi sera fait par le personnel.

Q : Pourquoi le fauchage des abords de routes a-t-il été fait si tôt cette année ? Un citoyen félicite le conseil pour la qualité du fauchage.

Monsieur le maire répond :

- le fauchage a été fait plus tôt afin d'améliorer le contrôle de l'herbe à poux. Conséquemment il sera fait plus tôt à l'automne.
- l'entrepreneur a utilisé une nouvelle machinerie, ce qui a résulté en une meilleure coupe.

Q : Le mandat à l'arpenteur est-il donné pour un terrain que la municipalité achète ?

Monsieur le maire répond : La municipalité fait arpenter son terrain limitrophe au terrain des loisirs afin d'en bien connaître les limites.

Q : L'achat du terrain en vue de sa revente au CPE va-t-il se faire ?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Monsieur le maire répond : Le contrat notarié pour l'acquisition du terrain par la municipalité va être signé vendredi prochain le 13 juin. L'actuel conseil a continué le projet dans le sens de la décision du conseil précédent d'autant plus que l'acquisition par le CPE du terrain a été approuvée par le Ministère de la famille.

Q : Plusieurs municipalités affichent les photos de leurs premiers magistrats. Le Conseil a-t-il pensé faire de même ?

Monsieur le maire répond : Les photos des premiers magistrats sont dans le livre du 150^e anniversaire de la municipalité. Cette suggestion sera étudiée.

Q : Quel est le motif de l'adoption de la résolution relative à Ami-Bus ?

Monsieur le maire répond : Ami-Bus offre le service de transport adapté et est subventionné par le Ministère des transports. Cinq municipalités participent à ce service dont Granby et nous. Le coût de financement que peut obtenir Ami-Bus lorsqu'il achète un autobus est supérieur au coût de financement des municipalités participantes. L'objet de la résolution est de souhaiter que les municipalités financent elles-mêmes par le biais des quote-parts qu'elles paient le financement d'autobus acquis par Ami-Bus. Notre quote-part annuelle se situe aux environs de 5 000 \$ à 7 000 \$.

Q : Qu'en est-il des redevances pour carrières et sablières ?

Monsieur le maire répond : Beaucoup de discussions quant au partage des redevances entre les municipalités du territoire sont en cours à la MRC. Il est trop tôt pour s'avancer sur le sujet.

Q : L'entreposage de terre sur un terrain résidentiel est-il permis ?

Monsieur le maire répond : La municipalité fait un suivi sur ces dossiers.

Q : Suite à la réfection du 3^e Rang, un suivi est-il prévu sur le respect des limites de vitesse ?

Monsieur le maire répond : Des rencontres ont déjà eu lieu entre la municipalité et la Sûreté du Québec : cette dernière va augmenter sa surveillance dans ce secteur.

Q : Les accotements vont-ils être déneigés l'hiver prochain ?

Monsieur le maire répond : Une rencontre est prévue avec l'entrepreneur en déneigement afin de faire un post-mortem sur la saison passée et de préparer la prochaine saison.

Q : Un des ponceaux récemment changés sur le 3^e Rang est décentré. Est-ce justifié ?

Monsieur le maire répond : Bien que le Conseil soit en général satisfait des travaux et que le chantier ait été suivi de près par le Conseil et le personnel de la municipalité, le Conseil n'est pas satisfait de la situation mentionnée ici : ce dossier est à l'étude, nous attendons de l'ingénieur une solution à cette problématique, une correction devra être apportée avant le début de l'asphaltage de la route et ce, sans frais pour la municipalité.

Q : Le lignage des accotements du 3^e Rang, à la hauteur des travaux, sera-t-il fait ?

Monsieur le maire répond : Oui, c'est prévu.

Q : Pourquoi le camion des pompiers était sur place lors de l'accident survenu sur la route 137 entre un autobus scolaire et un autre véhicule ?

Monsieur le maire répond : Des protocoles sont mis en place lors d'interventions.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-06-208

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilynne Rodrigue-Trudel et résolu unanimement par voix exprimées (5-0), que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 43.

Francine Rivest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Paul Sarrazin
Maire